RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Seine-Maritime
Mairie d'Anceaumeville

105 Place Evode Chevalier - 76710
Tél. : 02 35 32 59 72
Mél. : secretariat@mairie-anceaumeville.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2026-16

Objet : Arrêté municipal portant réglementation temporaire de la circulation

Le Maire d'Anceaumeville,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et suivants ;
Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 411-1 et suivants ;
Vu la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des travailleurs lors de la pose d'un mât d'éclairage public ;

ARRÊTE

Article 1 :
Il est prescrit, à titre temporaire, une réglementation de la circulation sur la **Route de Sierville** à Anceaumeville, à l'occasion des travaux de **pose d'un mât d'éclairage public sur la sente piétonne du centre Guy Maupassant**, confiés à l'entreprise **INEO (16 Rue de la Boulaie, 76800 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY)**.

Article 2 :
Les présentes dispositions s'appliquent **du 23 septembre 2026 jusqu'à la fin des travaux**, sous réserve de toute modification liée à l'avancement du chantier.

Article 3 :
Pendant la durée des travaux, les mesures suivantes sont instaurées sur la **Route de Sierville** :

1. **Basculement de la circulation** sur la chaussée opposée ;
2. **Interdiction de dépassement** pour tous les véhicules ;
3. **Limitation de vitesse** fixée à **30 km/h**.

Article 4 :
La signalisation temporaire nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place par les services municipaux ou l'entreprise INEO, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 :
L'entreprise **INEO** est tenue de respecter les mesures de sécurité et de signalisation prescrites, ainsi que les délais indiqués. Tout manquement pourra entraîner l'interruption des travaux.

Article 6 :
Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par diffusion via l'application PanneauPocket pour téléphone mobile, ainsi que sur le site internet de la commune d'Anceaumeville :
https://mairie-anceaumeville.fr

Article 7 :
Copie du présent arrêté sera notifiée à la gendarmerie de Montville ainsi qu'au centre de secours de Montville.

Fait à Anceaumeville, le 21 septembre 2026

Pour le Maire, par délégation,

La 1ère adjointe, Delphine GUILLAUMIN